

***COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL***

SDIS 15 - Le vendredi 07 novembre 2025
SDIS

Présents : Alain AMIRAL, Chrystelle AURIACOMBE, Christophe BALLOT, Mickaël BENET, Jérôme BUREAU, Jean-Paul CARRIER, CAYROU Laurent, Frédéric CEYTRÉ, Roger COUDERC, Jean-Paul COULOMB, Cosmin CUFNER, Yolaine RAYNAUD-DUFFAYET, Philippe FERRAND, Lucie PIGNOL, François ROUQUET, Yannick TARDIEU, Romaric TEISSIERES, Béatrice BILLOUX, Stéphanie FOURCAT

Excusés : Jérôme ANDRIEU, Pascal FREYSSIGNET, Jérôme CAYROU, Yannick CHASSARD, Laurent MARTRES, Jean-Luc CANAL

Absents non excusés : Frédéric GILIBERT, Emilia PAGIS

DEBUT DU CA :

Le vice-président Laurent CAYROU ouvre la réunion à 18h45.

ORDRE DU JOUR

- CONVENTION SDIS / UDSP POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT DES SPV

Jérôme BUREAU prend la parole. Une réunion a eu lieu avec le DDSIS et Jérôme CAYROU afin de finaliser cette convention.

Objectif : réduction de 30 % sur les formations proposées aux employeurs conventionnés.

Répartition : 20 % pris en charge par le SDIS et 10 % par l'UDSP.

Une enveloppe budgétaire de 4 000€ est allouée à ce dispositif par le SDIS. Une fois la somme atteinte, le dispositif est suspendu jusqu'à l'année suivante.

Jérôme CAYROU, en charge de la mission volontariat du SDIS, donnera les informations sur les entreprises conventionnées ; si l'entreprise joue le jeu de la disponibilité, elle pourra bénéficier de la remise sur les formations auprès de l'UDSP.

A noter que le tarif des formations UDSP est le même que celui des autres prestataires. L'entreprise qui passe par l'UD pour former ses salariés est donc gagnante.

Cette convention va permettre à l'UDSP une ouverture vers les entreprises.

Elle sera présentée au conseil d'administration du SDIS de début d'année.

Proposition validée à l'unanimité des membres du CA

**- CONVENTION DE DISPONIBILITÉ POUR NOTRE FORMATEUR SALARIÉ
JÉRÔME BUREAU**

Il est proposé aux membres du CA de l'UDSP de valider la signature d'une convention de disponibilité pour formation pour notre formateur salarié. Celle-ci prévoit également le retard à l'embauche.

L'UDSP demande la subrogation avec maintien de salaire ; le SDIS versera les indemnités de SPV à l'UDSP.

Proposition validée à l'unanimité des membres du CA

- RETOUR SUR LE CONGRÈS NATIONAL SP

Les membres de l'UDSP qui se sont rendus au congrès national au Mans ont pu assister à de nombreuses réunions. Mais, peu de nouvelles informations ont été recueillies.

Lors de la réunion « calendrier », un rappel a été fait sur l'importance de vérifier les photos qui sont diffusées. Autre point, les sommes versées par la population aux amicales lors des tournées de calendrier, ne sont pas déductibles des impôts ; les amicales n'étant pas reconnues d'utilité publique.

Rencontre avec Assur'18 : un dernier point a été fait sur le congrès avec notre assureur sur le dossier « capital décès ».

- POINT SUR LE CONGRÈS URSP AUVERGNE

Le congrès de l'URSP se tiendra les 14 et 15 novembre prochain, à Lempdes/Alagnon (43).

Départ des représentants de l'UDSP 15 à l'URSP se fera le vendredi après-midi afin d'assister au conseil d'administration du vendredi soir, en présence du président de la FNSPF, Jean-Paul BOSLAND.

La garde aux drapeaux de Polminhac se rendra à Lempdes le samedi matin, pour la cérémonie de passation du drapeau de l'UR.

L'appel à cotisation de l'URSP s'élève à 1 993,50 € + 1 000 € au profit de la commission sociale.

Il avait été décidé, au niveau national, que la remise des dons à l'ODP se fera désormais lors des congrès régionaux.

L'UDSP du Cantal contribuera cette année de manière exceptionnelle à hauteur de 13 626 €.

- MISE EN PLACE DU CONTRAT CAPITAL DÉCÈS TOUTES CAUSES

Il est demandé aux membres du CA de valider la mise en œuvre de ce capital qui va engendrer un coût supplémentaire pour les amicales : sur les 11,90 € de cotisation, l'UDSP prendra en charge 6 € ; il restera donc 5,90 € à la charge des amicales.

Jusqu'à 65 ans, le capital s'élève à 4 000 €

Jusqu'à 85 ans, le capital est dégressif de 200 € par an.

A noter que les + de 85 ans ne sont pas concernés par le dispositif. Cependant, jusqu'à présent, en cas de décès l'allocation s'élevait à 460 €. A partir du 1^{er} janvier, elle sera de 1 000 €.

Les descendants (ou personnes en charge des obsèques) continueront de percevoir l'allocation décès de 226 €.

Proposition validée à l'unanimité des membres du CA

Un courrier va être diffusé aux chefs de centre et présidents d'amicales sur la mise en place de cette nouvelle prestation au bénéfice de nos adhérents dès le 1^{er} janvier, et sur l'importance de bien remplir le formulaire « clause bénéficiaire ».

- RÉPARTITION DES SAINTE-BARBE

Le tableau des représentations aux différentes cérémonies de Sainte-Barbe dans le département est diffusé aux membres du CA. Il est demandé à chacun de s'inscrire et de dire s'il participe, ou non, au repas.

Le message de l'UDSP à lire lors de ces cérémonies va être diffusé dans les prochains jours.

- ABSENTÉISME DES MEMBRES DU CA

Il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur l'absentéisme des membres élus de l'UDSP aux différentes réunions du CA ou des commissions.

La majorité des membres présents est favorables à une radiation du membre absent plus de 3 fois sans justification.

Cependant, les statuts actuels de l'UDSP ne prévoyant rien, cette disposition particulière devra être intégrée au règlement intérieur, en cours de refonte, ou une modification des statuts devra être prévue et proposée lors de la prochaine assemblée générale de notre association.

- QUESTIONS DIVERSES

- L'UDSP15 a reçu par mail le 07 octobre 2025 la démission de Noémie CHABASSEUR, membre de notre conseil d'administration.

- Veste softshell des JSP financée par la section départementale.

Il a été demandé la possibilité de porter ces vestes en dehors des activités JSP.

Avis du CA : NON à l'unanimité

La dotation de ces vestes se fait le temps de la formation JSP. Elles doivent être retournées à la section départementale en fin de cycle JSP.

Il est proposé au CA de facturer 65 € le nom retour de la veste en fin de cycle.

Avis du CA : OUI à l'unanimité

- Placement au Crédit Agricole

Jérôme BUREAU informe les membres du CA que l'un des dix placements en cascade (taux 3,29 %) arrive à terme le 14 novembre. Celui-ci aura rapporté 329 € d'intérêt.

Il est demandé aux membres du CA la reconduction de ce placement.

Avis du CA : OUI à l'unanimité

- Championnat de France de foot Sapeurs-Pompiers de N3

Christophe BALLOT fait un point sur l'organisation du Championnat de France de foot sapeurs-pompiers.

La date devrait être modifiée, en raison des vacances scolaires. Le Championnat devrait se dérouler du 15 au 17 octobre 2026.

La mairie d'Arpajon-sur-Cère a confirmé la mise à disposition gracieuse de l'ensemble des infrastructures du complexe sportif de la Vidalie.

Un dossier de presse va être élaboré afin d'entamer les démarches de recherche de partenariat et de subventions.

Des commissions seront créées. Il est demandé aux membres du CA de se positionner :

- Partenariat : les 3 Vice-pdt et Stéphanie FOURCAT
- Communication : Chrystelle AURIACOMBE
- Bénévoles : Frédéric CEYTRÉ et Lucie PIGNOL
- Sport : Christophe BALLOT, en partenariat avec l'association nationale de foot SP
- Logistique : Mickaël BENET
- Restauration : Laurent MARTRES
- Buvette : Laurent CAYROU
- Récompenses : Mickaël BENET

- Réintégration de Jérôme CAYROU au comité pédagogique JSP

Il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur la réintégration de Jérôme CAYROU au sein du comité pédagogique JSP.

Avis du CA : OUI à l'unanimité

- Renouvellement des membres élus de l'UDSP aux instances :

CASDIS

Officiers : Jérôme CAYROU – Frédéric CEYTRÉ

Non-officiers : Roger COUDERC, Jean-Paul COULOMB

CCDSPV

Officiers : Laurent CAYROU – 1 autre membre à définir

Non-officiers : Yolaine RAYNAUD-DUFFAYET – Jérôme BUREAU

- Position statutaire de l'assistante de gestion de l'UDSP, Stéphanie FOURCAT

Stéphanie FOURCAT, agent du SDIS mise à disposition à temps complet de l'UDSP, peut bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur territorial. Cela implique pour l'UDSP, dans les années à venir, une augmentation de la prise en charge de son salaire.

Il est demandé aux membres du CA leur avis.

Afin de laisser les membres du CA discuter librement de cette question la concernant, Stéphanie FOURCAT quitte la salle.

Avis favorable du CA.

Un échange entre le SDIS, le vice-président de l'UDSP et l'agent sera organisé dans les prochaines semaines.

- Nouvelles médailles de l'UDSP

Jean-Paul COULOMB présente aux membres du CA les nouvelles médailles départementales de l'UDSP (3 échelons) ainsi que la médaille de reconnaissance (médaille écrin).

La société DRAGO sera contactée car il semble que l'un des échelons comporte des défauts.

- Commission solidarités

L'ODP va être relancée car un dossier de demande de prime d'installation en tant qu'agriculteur pour l'un de nos pupilles n'a toujours pas été traité depuis un an.

Yolaine RAYNAUD-DUFFAYET rappelle que l'opération « papiers-cadeaux » est renouvelée sur Saint-Flour. Il serait bien qu'une opération similaire soit mise en place sur le bassin aurillacois.

Plusieurs actions vont être menées en faveur du Téléthon

L'ordre du jour étant épuisé, fin du CA : 20h46

Compte-rendu rédigé par Chrystelle AURIACOMBE, secrétaire du CA de l'UDSP.

Signature des membres du Bureau :

L. MARTRES

F. CEYTRÉ

Y. RAYNAUD DUFAYET

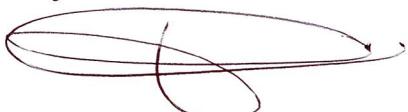
L. CAYROU

C. AURIACOMBE

C. BALLOT



J. BUREAU



J.L. CANAL

Chabasseur Noémie

1 Rabeyrolles
15 500 MASSIAC
06 40 52 98 56
noemie.alezard@laposte.net

A l'attention de :

Monsieur le Président de l'UDSP 15
86 Av. de Conthe 15 000 AURILLAC

Objet : démission du conseil d'administration de l'UDSP 15

Monsieur le Président,

Par la présente je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste au sein du conseil d'administration de l'UDSP 15.

Cette décision fait suite à des évènements inattendus dans ma vie personnelle, et un changement de vie professionnelle, qui ne me permettent plus de consacrer le temps et l'énergie nécessaires à mon engagement au sein de l'association.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer. Mon passage au sein du conseil d'administration a été riche en échanges, en apprentissages et en belles rencontres.

J'adresse à chacun d'entre vous une bonne continuation dans vos missions, et tous mes vœux de réussite dans la poursuite des projets de l'UDSP 15.

Avec toutes mes amitiés,

Noémie Chabasseur

Reçue par mail le 07/10/2015